

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à André Affre, 3 avril 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à André Affre, 3 avril 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (467r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à André Affre, 3 avril 1863, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (6)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Familettres/items/show/42158>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 avril 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Affre, André](#)

Lieu de destination 51, allées Jean-Jaurès, Toulouse (Haute-Garonne)

Description

Résumé Godin répond à la lettre d'André Affre du 2 avril 1863. Il lui explique qu'il ne peut accorder 10 % de commission à ses voyageurs et qu'il faut abandonner le projet de représentation de la maison Godin-Lemaire malgré sa connaissance des fourneaux en tant qu'industriel. Il précise qu'il prend en charge les frais des voyageurs en titre qui travaillent exclusivement pour lui et qu'il accorde à ceux-ci 4 % du montant des ventes dans les contrées les moins favorables, tandis qu'il accorde au plus 2 % aux voyageurs à la commission.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Lyon le 3 avril 1869

Monsieur Effie

Votre lettre du 2 me fait voir qu'il est inutile de longer davantage à la représentation que vous m'avez proposée si vous connaissez bien les fournisseurs comme un industriel vous savez être trompé sur le genre d'affaire que mes voyageurs ont à traiter. Si je vous accordais 10 % je serais en perte sur certains objets.

Il est vrai que j'ai des voyageurs en l'île dont je fais les frais de voyage mais ces voyageurs ne travaillent que pour moi et sont à mes ordres malgré cela tous leurs frais et appointements compris on me fait parvenir leurs placements qui à 10 % dans les contrées les moins favorables comme on voit quelques années de celles que vous vous proposez de visiter, et les placements d'autres de mes voyageurs ne reviennent pas à 2 %.

Il était donc raisonnable de vous proposer à que j'accorde à des voyageurs qui travaillent pour moi à la commission en travaillant pour l'autre puisqu'il vous même voulez voyager à votre liberté.

Cette affaire étant abandonnée par vous je ne puis plus moins d'arriver jusqu'à moi. Veuillez agréer Monsieur mes vives salutations.

Godeau